

Objet de la délibération

EXTRAIT DU REGISTRE

**BUDGET PRIMITIF 2025 - INVESTISSEMENT  
ET FONCTIONNEMENT TOUS BUDGETS**

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° DEL-2025-0017

**Séance Publique du  
28 janvier 2025**

Suite à la convocation du 21 janvier 2025, la séance est ouverte à 18h00 à la Maison de l'Agglomération - Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Fabrice LOHER, Président de Lorient Agglomération.

Conseillers communautaires en exercice : 73  
Quorum : 37

**Etaient présents :**

Jean-Pierre ALLAIN, Françoise BALLESTER, Gael BRIAND, Gilles CARRERIC, Jean-Yves CARRIO, Christian CARTON, Morgane CHRISTIEN, Maria COLAS, Michel DAGORNE, Jo DANIEL, Alain DE CORSON, Martine DI GUGLIELMO, Laurent DUVAL, Jean-Guillaume GOURLAIN, Fanny GRALL, Yann GUIGUEN, Annick GUILLET, André HARTEREAU, Patrice JACQUEMINOT, Patricia JAFFRE, Philippe JESTIN, Christian LE DU, Maryvonne LE GREVES, Pascal LE LIBOUX, Laure LE MARECHAL, Jean-Louis LE MASLE, Gwenn LE NAY, Fabrice LEBRETON, Maurice LECHARD, Fabrice LOHER, Florence LOPEZ-LE GOFF, Estelle MORIO, Armelle NICOLAS, Alain NICOLAZO, Celine OLIVIER, Sophie PALANT-LE HEGARAT, Maurice PERON, Solene PERON, Marianne POULAIN, Patricia QUERO-RUEN, Anne-Valerie RODRIGUES, Michel TOULMINET, Patrice VALTON, Fabrice VELY, Fabien AUDARD, Bruno JAOUEN, Nadege MARETTE, Eric PATUREL

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Cecile BESNARD donne pouvoir à Christian LE DU, Bruno BLANCHARD donne pouvoir à Jean-Yves CARRIO, Jean-Michel BONHOMME donne pouvoir à Alain NICOLAZO, Marc BOUTRUCHE donne pouvoir à Celine OLIVIER, Marie-Françoise CERESZ donne pouvoir à Pascal LE LIBOUX, Stephane DANIEL donne pouvoir à Sophie PALANT-LE HEGARAT, Guy GASAN donne pouvoir à Morgane CHRISTIEN, Katherine GIANNI donne pouvoir à Patricia JAFFRE, Christophe GINET donne pouvoir à Fabien AUDARD, Antoine GOYER donne pouvoir à Jean-Guillaume GOURLAIN, Patrick LE GUENNEC donne pouvoir à Florence LOPEZ-LE GOFF, Annaïg LE MOEL-RAFLIK donne pouvoir à Maurice PERON, Gaelle LE STRADIC donne pouvoir à Bruno JAOUEN, Ronan LOAS donne pouvoir à Anne-Valerie RODRIGUES, Daniel MARTIN donne pouvoir à Christian CARTON, Rose MORELLEC donne pouvoir à Philippe JESTIN, Bruno PARIS donne pouvoir à Maria COLAS, Nathalie PERRIN donne pouvoir à Patrice JACQUEMINOT, Antoine PICHON donne pouvoir à Alain DE CORSON, Roger THOMAZO donne pouvoir à Gilles CARRERIC, Laurent TONNERRE donne pouvoir à André HARTEREAU, Carmen LE BORGNIC donne pouvoir à Martine DI GUGLIELMO

**Absent excusé :**

Dominique YVON

**Absentes :**

Dominique ELIOT, Aurélie MARTORELL

***Fanny GRALL et Gael BRIAND sont désignés secrétaires de séance.***

## **BUDGET PRIMITIF 2025 - INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT TOUS BUDGETS**

L'intégralité du Budget Primitif 2025 est consultable auprès du service des instances communautaires de Lorient Agglomération.

Le projet de Budget Primitif 2025 présenté au Conseil s'équilibre tous budgets confondus, en dépenses et en recettes, à la somme de : 470 625 630,86 €

dont en Investissement : 173 372 535,93 €  
et en Fonctionnement : 297 253 094,93 €

Il se décompose comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :	249 912 200 €
dont en Investissement :	93 108 400 €
et en Fonctionnement :	156 803 800 €
BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS :	68 310 000 €
dont en Investissement :	12 962 000 €
et en Fonctionnement :	55 348 000 €
BUDGET ANNEXE DE L'EAU :	43 731 950 €
dont en Investissement :	14 513 000 €
et en Fonctionnement :	29 218 950 €
BUDGET ANNEXE DES PORTS DE PLAISANCE :	8 856 000 €
dont en Investissement :	5 693 000 €
et en Fonctionnement :	3 163 000 €
BUDGET ANNEXE DES PARCS D'ACTIVITES ECONOMIQUES :	45 843 200,86 €
dont en Investissement :	21 728 957,93 €
et en Fonctionnement :	24 114 242,93 €
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF :	40 153 127 €
dont en Investissement :	19 074 477 €
et en Fonctionnement :	21 078 650 €
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :	338 000 €
dont en Investissement :	1 000 €
et en Fonctionnement :	337 000 €

BUDGET ANNEXE DE LA ZAC DU QUARTIER DE LA GARE :	9 067 153 €
dont en Investissement :	3 632 701 €
et en Fonctionnement :	5 434 452 €

BUDGET ENERGIES :	4 414 000 €
dont en Investissement :	2 659 000 €
et en Fonctionnement :	1 755 000 €

### **PARTICIPATION AU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS**

Le budget annexe des transports est financé principalement par une recette affectée, le versement mobilité, qui représente plus de 60 % des ressources du budget annexe des transports urbains. Le financement de ce budget annexe provient également :

- des recettes commerciales perçues auprès des usagers du réseau de transports pour 19%,
- des dotations versées par l'Etat et la Région à hauteur de 7 %,

Lors de sa réunion du 12 décembre 2023, le Conseil communautaire a attribué une nouvelle Délégation de Service Public (DSP) sur les réseaux de Mobilités pour la période 2024-2031. A travers cette nouvelle DSP, Lorient Agglomération ambitionne d'élargir ses compétences et ses actions au-delà du transport public de voyageurs.

Cette nouvelle DSP Mobilités intègre ainsi le développement de nouveaux services de mobilités, comme la location, aux particuliers, de vélos de courte (sur les communes de Lorient et Hennebont), moyenne et longue durée à l'échelle des 25 communes et la location de vélos longue durée aux entreprises du territoire. L'application de covoiturage, KAROS, est également intégrée dans cette nouvelle DSP avec la volonté de renforcer les interactions et l'intermodalité entre ces nouvelles formes de mobilité (vélo / covoiturage) et le réseau de transport en commun.

De plus, la nouvelle DSP a également pour ambition de renforcer l'attractivité des réseaux de transport en commun (lignes maritimes et lignes terrestres) ; dans ce cadre, des modifications ont été déployés à l'automne 2024 pour renforcer certains services, augmenter les amplitudes horaires de certaines lignes ou encore de créer de nouvelles lignes. Ces modifications ont une incidence financière en année pleine à partir de 2025.

Par ailleurs, la nouvelle DSP Mobilités conforte l'approche environnementale des transports, avec d'une part la poursuite du verdissement de la flotte de bus et de navires ; et d'autre part, l'exploitation de lignes de bus et maritimes qui contribuent par leur succès à limiter l'émission des gaz à effet de serre en se substituant à l'usage de la voiture.

Enfin, outre l'exploitation des réseaux de mobilité, d'autres dépenses liées à la mobilité sont prises en charge par ce budget, dont par exemple le volet social de la politique des transports qui, en permettant aux usagers de payer le prix de leurs services de mobilité en fonction de leurs capacités contributives, participe à la lutte contre l'isolement social et à l'affirmation du droit au transport pour tous.

C'est pourquoi, il est nécessaire, en complément des recettes propres du service des transports, que le budget principal de l'établissement contribue au financement du budget annexe des transports, pour tenir compte des exigences de service public et de l'importance des investissements relatifs à l'offre intermodale et à la transition énergétique.

En conséquence, et en application de l'article L2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant les dérogations au principe d'équilibre des services publics industriels et commerciaux, il est proposé qu'une participation d'un montant de 10 500 000 € soit versée par le budget principal au budget annexe des transports pour l'exercice 2025.

## **PARTICIPATION AU BUDGET ANNEXE DES PORTS DE PLAISANCE**

Les Ports de Plaisance sont une activité majeure de l'attractivité touristique et économique du territoire de Lorient Agglomération.

Afin de la garantir, d'importants investissements sont réalisés pour, d'une part, maintenir le patrimoine à niveau et, d'autre part, l'adapter aux nouveaux besoins. En effet, si une partie du patrimoine est récente et a été mise en œuvre dans le cadre du schéma des installations portuaires, il n'en demeure pas moins qu'elles nécessitent, surtout pour les plus anciennes, des interventions lourdes et coûteuses d'entretien et de maintien à niveau. Des dépenses conséquentes sont également réalisées en matière de dragages afin de maintenir l'accessibilité des quais et pontons.

Les tarifs pratiqués auprès des usagers s'inscrivent déjà dans la moyenne supérieure des tarifs appliqués par les ports voisins. En 2025, les abonnements annuels connaîtront une augmentation moyenne de 2 % dans les ports de Gâvres, Guidel, Lorient et Kernevel à Larmor Plage, et de 2,8 % à Port Louis. Cette augmentation tarifaire est en cohérence avec l'évolution de l'inflation constatée en 2024 et des pratiques des places portuaires voisines.

Au vu de ces éléments, il est nécessaire que le budget principal de l'EPCI contribue au financement du budget annexe des Ports de Plaisance en complément des recettes propres du budget annexe. Ce, afin que les investissements, importants mais nécessaires au fonctionnement de l'activité des ports de plaisance, puissent être menés sans générer une augmentation excessive des tarifs, garantissant ainsi l'attractivité commerciale des ports de plaisance gérés par Lorient Agglomération.

En conséquence, et en application de l'article L2224-2 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé qu'une participation d'un montant de 1 500 000 € soit versée du budget principal au budget annexe des Ports de Plaisance pour l'exercice 2025.

**LE CONSEIL**, après en avoir délibéré,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2224-2, L.5211-28-4,

**Vu** l'article 1609 nonies C, du Code Général des Impôts,

**Vu** les instructions budgétaires M4 et M57,

**Vu** l'avis de la Conférence des Maires,

**Vu** l'avis de la Commission Ressources, finances, administration générale,

**Vu** l'avis du bureau,

**Article 1 :** **APPROUVE** le Budget Primitif 2025 de Lorient agglomération, s'équilibrant en prévision de dépenses et recettes à la somme globale de 470 625 630,93 €.

**Article 2 :** **DECIDE** de fixer les contributions aux organismes de regroupement conformément à l'annexe budgétaire B11 « Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la Communauté ».

Article 3 : **DECIDE**, pour l'année 2025, en application de l'article R 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Au titre du budget annexe de l'eau :

- de la constitution de provision à hauteur de 81 000 €,
- de la reprise de provision à hauteur de 81 000 €

Au titre du budget annexe de l'assainissement collectif :

- de la constitution de provision à hauteur de 67 000 €,
- de la reprise de provision à hauteur de 67 000 €

Au titre du budget annexe de l'assainissement non collectif :

- de la constitution de provision à hauteur de 1 700 €,
- de la reprise de provision à hauteur de 1 700 €

Article 4 : **DECIDE** de fixer aux montants suivants :

- les dotations de solidarité communautaire aux communes membres à 2 375 742 € (détaillées en annexe),
- les attributions de compensation de fonctionnement à 1 703 344 € en recettes et à 12 243 049 € en dépenses, et les attributions de compensation d'investissement à 1 084 761 € en recettes (détaillées en annexe).

Article 5 : **DECIDE** de fixer à 10 500 000 € pour l'année 2025 le montant maximum de la participation du budget principal de Lorient Agglomération au budget annexe Transports Urbains. Le versement s'effectuera en une fois avant la fin de l'exercice concerné.

Article 6 : **DECIDE** de fixer à 1 500 000 € pour l'année 2025 le montant maximum de la participation du budget principal de Lorient Agglomération au budget annexe des Ports de Plaisance. Le versement s'effectuera en une fois avant la fin de l'exercice concerné.

Article 7 : **MANDATE** le Président ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

***Délibération adoptée à la majorité par 54 voix pour, 15 voix contre et 1 abstention.***

***Votes contre : Gael BRIAND, Gilles CARRERIC, Christian CARTON, Philippe JESTIN, Patrick LE GUENNEC, Annaig LE MOEL-RAFLIK, Gaele LE STRADIC, Fabrice LEBRETON, Florence LOPEZ-LE GOFF, Daniel MARTIN, Rose MORELLEC, Maurice PERON, Solene PERON, Roger THOMAZO, Bruno JAOUEN***

***Abstention : Laure LE MARECHAL***

---

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
Le Président,



Fabrice LOHER